

SÉANCE DU 24 MARS 2010

~~~~~

Date de convocation : 16 mars 2010

L'an deux mille dix, le vingt quatre mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Monsieur Patrice Mondon a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Christian Roux, Nicole Bouet, Denis Galland, Pierre Laurent adjoints – Lucien Gollé, Jean-Claude Gras, Dominique Jouve, Sarah Lambert, Lucien Maury, Patrice Mondon, Régine Thévin, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Marie-Pierre Reynaud (pouvoir donné à Lucien Gollé), Béatrice Rochaix ( pouvoir donné à Nicole Bouet).

## **1) PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VINGT TROIS FEVRIER.**

Après lecture, le procès verbal de la séance du vingt trois février deux mille dix est validé à l'unanimité.

## **2) APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU.**

Le maire rappelle la procédure de modification du PLU engagée pour rectifier une erreur matérielle. Le projet de modification a été porté à la connaissance du public du 1<sup>er</sup> février au 3 mars 2010. Aucune remarque n'a été formulée sur le registre mis à disposition.

Le Maire demande aujourd'hui d'approuver ou non cette modification du PLU.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU tel que présenté.

### 3) SUBVENTIONS 2010

Après délibération, les élus votent à l'unanimité l'attribution des subventions présentées dans le tableau ci-dessous :

| NOM DES ASSOCIATIONS                        | ATTRIBUTION 2010   |
|---------------------------------------------|--------------------|
| ANACR                                       | 50.00 €            |
| ANEV (Elus du Vin)                          | 80.00 €            |
| ASS . AIDE A DOMICILE (6.50 € par habit)    | 2 835.00 €         |
| ASSOCIATION PATRIMOINE VENTEROLAIS          | 150.00 €           |
| ASSOCIATION RIVERAIN CANAL                  | 152.00 €           |
| ASS. LOCALE URGENCE                         | 100.00 €           |
| COMITE DES FETES DE VENTEROL                | 2 200.00 €         |
| COOPERATIVE SCOLAIRE                        | 150.00 €           |
| COOPERATIVE SCOLAIRE TRANSFERT              | 300.00 €           |
| COOPERATIVE SCOLAIRE- CLASSE MER            | 3 233.15 €         |
| EMALA (64 enfants)                          | 590.00 €           |
| FLAVESCENCE DOREE                           | 963.00 €           |
| FOYER LYCEE DE NYONS                        | 80.00 €            |
| MAISON RURAL RICHERENCHES (1/4 élèvesen 07) | 200.00 €           |
| MARCHE VENTEROLAIS DE L'AUTARCIE            | 50.00 €            |
| MEMOIRE DE LA DROME                         | 76.00 €            |
| PARENTS D' ELEVES                           | 200.00 €           |
| PLANNING FAMILIAL                           | 80.00 €            |
| SPA NYONS VAISON                            | 230.00 €           |
| SYNDICAT DE DEFENSE CONTRE GRELE            | 2 923.00 €         |
| SECOURS CATHOLIQUE                          | 100.00 €           |
| PREVENTION ROUTIERE                         | 76.00 €            |
| EPICERIE NYONS                              | 60.00 €            |
| <b>TOTAUX</b>                               | <b>11 725.00 €</b> |

| NOUVELLES DEMANDES POUR 2010 | ATTRIBUTION 2010 |
|------------------------------|------------------|
| ASS FAMILIALE DU NYONSAIS    | 80.00 €          |
| AVAM                         | 150.00 €         |

### 4) TARIFS DE L' EAU 2010

Des simulations d'augmentation des tarifs ont été réalisées, et après délibération les élus décident à 11 voix pour et 3 abstentions de fixer le tarif de l'eau pour 2010 à 1.35 €/m<sup>3</sup>

De même, après délibération, à 10 voix pour et 4 abstentions, le tarif de l'assainissement est fixé pour 2010 à 0.95 €/m<sup>3</sup>.

**Cette augmentation sera appliquée sur la facturation 2010/2011.**

### TARIFS DE L'ABONNEMENT 2010

Les élus décident à l'unanimité de fixer l'abonnement eau à 70.50 € et l'abonnement assainissement à 46.20 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **5) TRAVAUX 2010 A PREVOIR SUR BUDGET INVESTISSEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT 2010**

Après délibération, les élus décident d'inscrire au budget 2010 de l'eau et l'assainissement les travaux d'investissement suivants:

- Raccordement gare à l'unanimité
- Poste relevage Chapelus, pour 12 et 2 abstentions
- Remise en service Grioux, pour 12 et 2 abstentions
- Combe de Sauve, à l'unanimité

## **TRAVAUX 2010 A PREVOIR SUR BUDGET INVESTISSEMENT COMMUNAL**

Après délibération et à l'unanimité les élus décident d'inscrire au budget communal 2010 les travaux d'investissement suivants: réhabilitation logement Duplan, Etude de l'aménagement du village, columbarium au cimetière de Novézan, matériel informatique, achat terrain sous l'école, panneaux de signalisation, horloge astronomique pour éclairage public, consolidation structure bois église, coffret forain.

Le projet du chauffage réversible à l'école est à inscrire au budget mais voté à 10 voix pour et 4 abstentions. Les élus souhaitent connaître la période de garantie du matériel avant de se décider.

## **6) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES**

Pour mémoire, les taux sont de :

Taxe habitation : 6.50 %

Taxe foncière : 7.50 %

Taxe professionnelle : 16.78 %

Taxe foncier non bâti : 50 %

Après délibération, les élus décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2010.

## **7) TARIFS 2010 LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE**

A compter du 1er avril 2010, le tarif de location de la salle polyvalente est fixé à 150 € pour les habitants de Venterol et 300 € pour les non venterolais.

Toute demande de location dans un but commercial sera facturée 400 €, et un supplément ménage est fixé à 100 €.

## **8) COFFRET FORAIN**

Pierre LAURENT rappelle aux élus le projet d'installer un coffret forain sur la place du château.

Les élus votent à 7 pour et 7 contre. Le devis paraissant trop élevé, les élus cherchent une autre solution. Après délibération, un budget de 5000 € est voté à 9 voix pour et 5 contre pour être inscrit sur le budget, d'autres devis seront sollicités.

Dossier à revoir au prochain conseil municipal.

## **9) RACCORDEMENT ELECTRIQUE MANCIP**

Suite à la demande de raccordement, les élus décident à l'unanimité de prendre en charge le forfait communal dans le cadre d'une convention avec la pétitionnaire.

## 10) DIVERS

### - **Bistrot de Venterol**

Le nouveau bail est enfin convenu, et doit être signé entre les parties mi avril.

Les élus à l'unanimité autorisent le maire à la signature du nouveau bail.

### - **Boulangerie**

Le montant du loyer de la boulangerie est revalorisé et fixé à compter du 1er janvier 2010. Approuvé à l'unanimité par le conseil.

### - **Projet VTT**

Mme BOUET présente une demande de mise à disposition gratuite d'un terrain communal pour effectuer, dans un cadre professionnel et bénévole des séances de VTT d'initiation et de perfectionnement.

Les élus acceptent cette demande (11 pour et 3 abstentions).

### - **Zone d'activité économique**

Suite à la demande de la CCVE d'établir une liste de projets de zone d'activité économique, les élus décident d'inscrire l'extension de la zone du quartier de la gare.

### - **Camion pizza**

Une convention a été signée pour 6 mois avec Mr TANGUY, propriétaire d'un commerce ambulancier, l'autorisant à vendre des pizzas une fois par semaine, le mercredi, à compter de fin mars.

Le prochain conseil municipal est fixé le mardi 4 mai 2010 à 20 heures.

Le conseil municipal relatif au Budget 2010 aura lieu le mercredi 7 avril 2010 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45.